

➤ **INTITULES DES FORMATIONS**

- HABILITATION ELECTRIQUE – NON ELECTRICIEN – NIVEAU B0-H0-H0V INITIALE.

➤ **CADRE REGLEMENTAIRE**

- Prévention : Articles L4111-1 à L4154-4 du code du travail.
- Risque électrique : Articles R4544-1 à R4544-11 du code du travail.
- Opérations électriques : Norme NF C 18-510.

➤ **OBJECTIFS GENERAUX**

A l'issue de cette formation, le stagiaire doit être capable de :

- identifier les dangers de l'électricité et être capable d'identifier et d'analyser le risque électrique ;
- identifier les prescriptions et procédés de prévention du risque électrique et savoir les mettre en œuvre ;
- mettre en application les mesures de prévention adaptées pour prévenir le risque électrique sur les OUVRAGES ou les INSTALLATIONS concernés, ou dans leur ENVIRONNEMENT ;
- intégrer la prévention dans la préparation du travail pour les personnes qui en ont la charge ;
- appliquer la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique

➤ **CONTENUS PEDAGOGIQUES**

**Module « Tronc commun » N°1 : durée 6H**

- ✓ Les grandeurs électriques,
- ✓ Les effets du courant électrique sur le corps humain,
- ✓ Les différents domaines de tension,
- ✓ Les zones d'environnement et leurs limites,
- ✓ Le principe d'une habilitation,
- ✓ Les symboles d'habilitation,
- ✓ Les prescriptions associées aux zones de travail,
- ✓ Les équipements de protection collective et leur fonction,
- ✓ Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement,
- ✓ La conduite à tenir en cas d'accident corporel,
- ✓ La conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique,

## **Module « Exécutants de travaux d'ordre non électrique (B0, H0, HOV) » : durée 2h**

- ✓ Les acteurs concernés par les travaux,
- ✓ Les limites de l'habilitation chiffre « 0 »,
  - La zone de travail qui lui a été définie,
  - Les prescriptions,
  - Les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

## **Module Chargé de chantier (B0, H0, HOV) : durée 4h**

- ✓ Les documents et les acteurs concernés par les travaux,
- ✓ Les limites de l'habilitation chiffre « 0 »,
  - Les prescriptions de cette habilitation,
  - La zone de travail,
  - Les instructions de sécurité,
  - La surveillance d'un chantier vis-à-vis du risque électrique,
  - Les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

### **➤ METHODES MOBILISEES**

- Apports théoriques à l'aide d'outils pédagogiques appropriés.
- Formation pratique et études de cas.
- Matériel pédagogique adapté (films INRS Matériel de sécurité en démonstration : visières de sécurité anti-UV, gants d'électricien, vérificateur d'absence de tension, cadenas, système de verrouillage).

### **➤ MODALITES D'EVALUATIONS**

- Pendant la formation : Evaluation des connaissances théoriques et pratiques des stagiaires tout au long de la formation : une épreuve théorique constituée de plusieurs questions destinées à évaluer les savoirs / une épreuve pratique, durant laquelle le candidat doit exécuter les tâches indiquées à l'aide du matériel, de l'outillage et de l'équipement nécessaires, destinée à évaluer les savoir-faire.  
Pour valider le cursus de formation, il convient de réussir les tests théoriques et pratiques.

### **➤ MODALITES D'ORGANISATION**

- Délais d'accès : les inscriptions doivent être réalisées au moins 15 jours avant le démarrage de la formation.
- Modalités d'accès : nous contacter.
- Durée : **INITIALE** : BO-HO-HOV exécutant 1 jour (8H) / BO-HO-HOV chargé de chantier : 1,5 jour (10H)
- Périodicité : 3 ans (recommandé).
- Effectifs : 8 personnes maximum.
- Prérequis : aucun
- Publics visés : Exécutant (B0, H0, HOV) : Personne assurant des opérations sous la conduite d'un chargé de travaux, d'un chargé d'intervention générale, d'un chargé d'opérations spécifiques ou d'un chargé de chantier, soit sur des ouvrages ou des installations électriques, soit dans leur environnement.

Chargé de chantier (B0, H0, H0V) : Personne chargée d'assurer la direction des travaux non électriques soit sur des ouvrages ou des installations électriques, soit dans leur environnement. Elle assure la surveillance de son personnel et participe à la mise en application des procédures de préparation, d'accès, de suivi et de contrôle

- Lieu : intra ou inter-entreprise.
- Intervenants : Intervenant en Prévention des Risques Professionnels.
- Documents obligatoires délivrés : Certificat de réalisation remis au stagiaire à l'issue de la prestation, avis nominatif du formateur.
- Equivalences : Ne sont possibles que pour des opérations du même domaine de tension et du même type. Une même personne peut cumuler des habilitations de symboles différents.
- Passeport prévention :
  - ✓ Code Rome : 402027/121638
  - ✓ Formacode : 24049/42866/42875/42817
  - ✓ NSF : 233s

## ➤ ACCESSIBILITE

-  Accessibilité handicap : les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de mise en œuvre.

## ➤ TARIFS (organisme non assujetti à la TVA)

- Contactez-nous pour un devis.

*Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation.*

## ➤ CONTACTS



**Madame Coralie SOSCIA**  
**CS FORMATIONS**  
**41 RUE DE LA BISE**  
**13127 VITROLLES**



**06-51-69-64-21**



**Site: [www.csformations.com](http://www.csformations.com)**

**Mail: [csformationsst@gmail.com](mailto:csformationsst@gmail.com)**